

Personnes âgées, enfants, adultes, travailleurs... nous sommes tous concernés.

Chaque année des épisodes de fortes chaleurs nous obligent à être plus vigilants. Pour faire face à un risque éventuel de canicule pendant l'été, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou d'inscrire vos proches sur le registre nominatif\*. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.

*\*Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur handicap.*

#### **Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif ?**

- Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).
- Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort-en-Anjou - 49250 Beaufort-en-Vallée.
- À l'accueil de la mairie.

**Durant les périodes de chaleurs extrêmes (canicule), différents niveaux de vigilance sont mis en place par la commune. La ville ouvre notamment des salles naturellement fraîches, dans la journée.** Suivez l'actualité en [page d'accueil](#) du site internet ou sur nos divers supports de communication de la ville :

- L'application smartphone de la ville (gratuite et anonyme) : [cliquez ici](#).
- Le magazine municipal : [cliquez ici](#).
- La newsletter envoyée chaque vendredi : [cliquez ici](#) (en bas de la [page d'accueil](#), rubrique « Restez connecté »).
- La page Facebook : [cliquez ici](#).

**Pour vous aider en cas de fortes chaleurs, la ville vous propose quelques [gestes à suivre](#) :**

- Gardez à portée de mains des numéros utiles : [urgence, médecins...](#)
- Limitez l'utilisation de ce qui est source de chaleur.
- Fermez vos stores et évitez de sortir.
- Buvez beaucoup d'eau, au moins 2 litres par jour.
- Mettez des vêtements clairs et couvrez-vous la tête.
- Chercher les endroits frais et à l'ombre.
- Rafraîchissez-vous régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche.

**Canicule info service : 0800 06 66 66.**

**Travailler sous fortes chaleurs, quelles précautions à prendre ?**

## TRAVAILLER SOUS FORTES CHALEURS, QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



BOIRE BEAUCOUP D'EAU  
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR



ÊTRE VIGILANT  
POUR SES COLLÈGUES  
ET SOI-MÊME



PROTÉGER SA PEAU  
ET SA TÊTE DU SOLEIL



SIGNALEZ-LE  
LORSQUE VOUS  
VOUS SENTEZ MAL

EN CAS DE MALAISE OU DE COUP DE CHALEUR,ALERTER UN SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL OU APPELER LE 15

### Malaise : quels sont les signaux d'alerte ?

## EN PÉRIODE DE CANICULE, QUELS SONT LES SIGNALS D'ALERTE ?



CRAMPE



FATIGUE  
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES  
OU NAUSÉES



PROPOS  
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPElez LE 15

### Quelles sont les personnes les plus vulnérables ?

## FORTES CHALEURS : QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES  
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES  
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES  
DÉPENDANTES



FEMMES  
ENCEINTES



ENFANTS